



# PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie



**PRÉFET  
DE LA REGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **2<sup>ÈME</sup> RENCONTRE DU COMITE D'ORIENTATION DE LA GEMAPI DE LA SEINE NORMANDE**

*Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) : un outil pour une gestion durable et équilibrée des risques inondation à l'échelle d'un bassin*

# Qu'est ce qu'un PAPI ?



# Qu'est ce qu'un PAPI ?

- Appel à projet → à l'initiative des collectivités
- Objectif : mettre en place de façon coordonnée une approche transversale à une échelle hydraulique cohérente

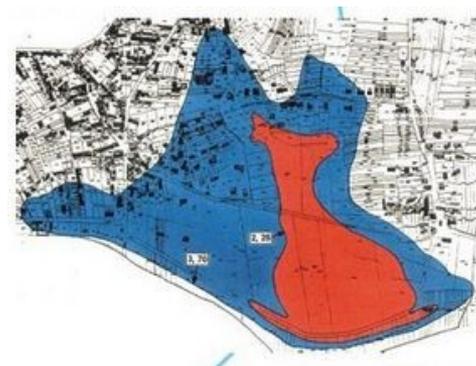


# Qu'est ce qu'un PAPI ?



# Qu'est ce qu'un PAPI ?

- Financements État au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (**FPRNM**) dit « fonds Barnier » conditionnés à l'inscription de l'opération dans un tel programme (exception : les études de dangers des systèmes d'endiguement) : 50 % pour les études, 40 à 50 % pour les travaux.
- Une partie des communes dans le périmètre du projet doit être couverte par un Plan de prévention des risques naturels (**PPRN**)



# Qu'est ce qu'un PAPI ?

**Des communes non couvertes par un PPRN mais dans le périmètre d'un PAPI peuvent bénéficier d'actions comme :**

- les actions de formations
- les actions d'information et de développement de la culture du risque (expositions, documents de sensibilisation, etc.)
- l'élaboration et la mise à jour du DICRIM
- la réalisation de diagnostic de vulnérabilité du bâti et l'appui au montage de dossiers de demandes de subvention au titre du FPRNM

# Qu'est ce qu'un PAPI ?

Des communes non couvertes par un PPRN mais dans le périmètre d'un PAPI peuvent bénéficier d'actions comme :

- les actions de formations
- les actions d'information et de développement de la culture du risque (expositions, documents de sensibilisation, etc.)
- l'élaboration et la mise à jour du DICRIM
- la réalisation de diagnostic de vulnérabilité du bâti et l'appui au montage de dossiers de demandes de subvention au titre du FPRNM

et, de manière dérogatoire, les travaux suivants pour un PEP :

- la mise en place de repères de crue
- la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité, sous conditions, pour les particuliers et les entreprises de moins de 20 salariés

# Qu'est ce qu'un PAPI ?

Les communes non couvertes par un PPRN peuvent également bénéficier de subventions pour les études (PEP/PAPI) et travaux (PAPI), sous réserve que ceux-ci bénéficient à des communes couvertes par un PPRN



# Qu'est ce qu'un PAPI ?

## phase 1

### Le programme d'études préalable (PEP) au PAPI

- Durée de mise en œuvre après validation : **2 ans**
- Permet de préparer le PAPI en menant des études de préfiguration d'aménagements et en réalisant des actions non structurales comme la sensibilisation au risque, la réduction de la vulnérabilité du bâti, etc.
- Pas de travaux dans le PEP sauf, de manière dérogatoire :
  - Pose de repères de crues, installation de sondes piézométriques ou d'équipements de surveillance et d'alerte
  - Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité, sous conditions

## phase 2

### Le programmes d'actions, le PAPI

- Durée de mise en œuvre après labellisation : **6 ans**
- Permet de réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations, en déclinant de manière opérationnelle les 7 axes de la prévention des risques

# Qu'est ce qu'un PAPI ?

Pour aller plus loin :

- Plaquette DREAL : Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)
- Site Internet DREAL Normandie : Thématique > prévention des risques naturels
- Site Géorisques

Les inondations font en moyenne plus de 29 millions d'euros de dégâts chaque année\* en Normandie et ce chiffre est susceptible d'augmenter avec le changement climatique. Les collectivités disposent pour leur territoire d'un outil pour réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement : le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Outre l'obtention de subventions État, élaborer un PAPI permet de créer une dynamique locale auprès de tous les acteurs du territoire. Il conduit ces derniers à partager une approche globale et transversale du risque d'inondation, à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, les menant à se poser les bonnes questions : Quelle démarche ? Quel coût-bénéfice ? Quelle solution alternative ?



\*Source : Caisse centrale de réassurance 2019

**Merci pour votre attention**

---